

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14/12/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 30, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. SIRDEY)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (procuration à M. RECORS)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (procuration à Mme ZAMBON)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (procuration à M. MINCOY)
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE (procuration à Mme GANTCH)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (procuration à M. MAU)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (procuration à M. DUPRAT)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- M. FATH Bernard, Conseiller départemental
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 9 décembre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 30 novembre 2022.

Délibération n° DE-0060-2022

Objet : Marché public – Titres restaurant

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion de la Gironde a lancé une consultation concernant un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture d'une solution de cartes de titres restaurant. Étaient demandées la fourniture des cartes, la mise à disposition d'un espace client à destination des bénéficiaires, d'une interface avec la collectivité ainsi que la fourniture d'un service après-vente, conformément à la législation en vigueur.

Cette consultation s'est déroulée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert compte tenu du montant estimé du marché à 600 000 euros (valeur faciale des titres à 8 €) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette consultation a été publiée sur la plateforme de dématérialisation DEMAT-AMPA le 17 septembre 2022 avec une réception des plis fixée au 20 octobre 2022 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 novembre 2022 à 9h15.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations : 30 %,
- Valeur technique de l'offre : 70%,
 - Accompagnement dans la gestion et la prise en charge des commandes : 20%
 - Modalités et suivi des commandes, des livraisons et rechargement des cartes : 20%
 - Avantages et accompagnement des bénéficiaires : 15%
 - Effort pour limiter l'impact sur l'environnement : 15 %

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public à la société BIMPLI dont le montant de l'offre se limite à la seule valeur faciale des titres fournis sans surcoût complémentaire.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer le marché public correspondant entre le Centre de Gestion et la société BIMPLI.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE

- le Président à signer le marché et les documents de notifications concernant l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture d'une solution de cartes de titres restaurant dont la fourniture des cartes, la mise à disposition d'un espace client à destination des bénéficiaires, d'une interface avec la collectivité et de fournir un service après-vente conformément à la législation en vigueur.

DIT

- que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2022

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 14 décembre 2022.



Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **15 DEC. 2022**

PUBLIÉE LE : **15 DEC. 2022**